

Le 18 octobre 2013

Pourquoi inscrire dans une loi de la province la politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa?

Il faut répondre à cette question d'une façon claire et directe. Elle est au cœur du débat à chaque fois qu'elle refait surface dans l'actualité. La réponse qu'on y donnera démontrera l'importance d'inscrire la politique de la Ville dans une loi de la province. Tout simplement, une loi de la province permettra l'accès aux tribunaux dans le cas où la Ville ne se conforme pas aux exigences de sa propre politique.

Sans une telle loi, le seul recours demeure un appel au conseil municipal dans le cas où l'on juge que la Ville ne respecte pas sa propre politique. Effectivement, on sera obligé de se soumettre au même « tribunal » ou organisme à l'origine de la lacune en cause!

L'importance d'une loi provinciale pour répondre aux doléances que soulevait la question a été reconnue dès le début par ceux qui ont proposé la résolution lors de la formation de la nouvelle ville, en 2001, à la suite de la fusion municipale. La demande visant à ce que la politique soit inscrite dans une telle loi provinciale faisait partie intégrante de la résolution proposant la politique de bilinguisme, adoptée par une forte majorité (17-5) du conseil.

La politique actuelle, sans être parfaite, surtout dans son application, est effectivement celle que le conseil de l'ancienne Ville d'Ottawa avait adoptée en 1994. Elle avait été adoptée à l'unanimité (!) par un conseil composé de 16 élus auquel siégeaient seulement deux francophones. C'était du jamais vu pour une telle question qui a souvent semé la discorde. Elle reflétait néanmoins la composition de notre milieu et le modèle que devrait représenter la capitale d'un pays bilingue. Malheureusement, nous n'avons pas souvent retrouvé un tel consensus de nos jours.

Cette histoire me rappelle qu'il y a une autre raison pour inscrire cette politique municipale dans une loi provinciale. Agir ainsi rendra la politique elle-même plus difficile à remettre en question, surtout lors des élections municipales. Dans certains quartiers où la proportion de francophones ou

francophiles est faible, un candidat cherchant à se démarquer pourrait être tenté de remettre la politique en question. Les médias, toujours à la recherche de controverses, pourraient soulever la question à un tel niveau que celle-ci étouffe toutes autres questions du jour. Près de vingt ans après la mise en application de la politique actuelle, il me semble qu'elle aura finalement fait ses preuves et que nous pourrions passer aux autres besoins de la ville.

En approuvant la demande toujours en vigueur de la Ville d'Ottawa, le gouvernement provincial rendra ainsi un service et un réconfort à sa propre minorité francophone. Le geste du gouvernement contribuera aussi à l'assainissement du climat pour les débats publics à venir.

Jacques Legendre
Octobre 2013